



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

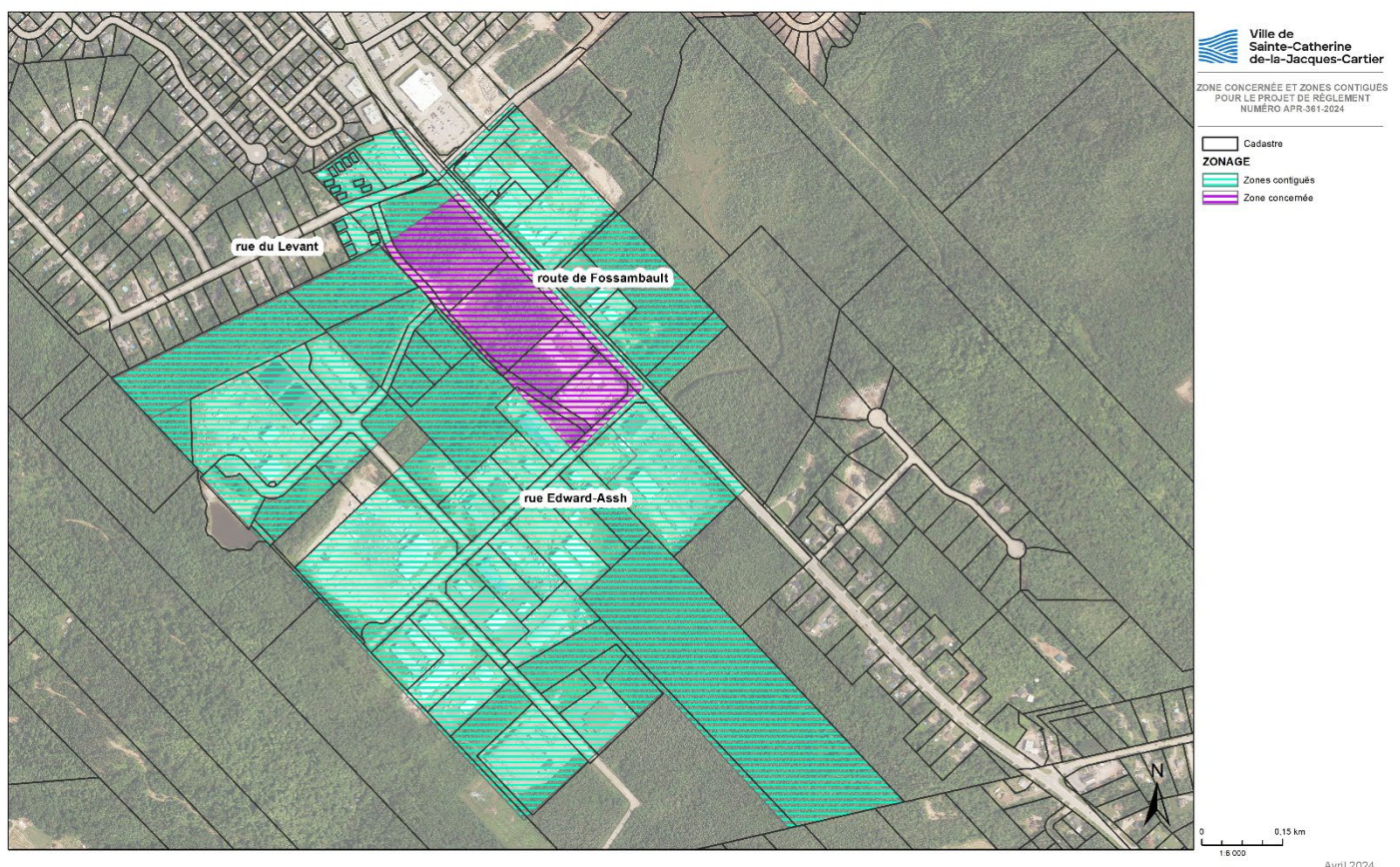
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-361-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C](#) :

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2024, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement soit de permettre l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C, ce qui autoriserait l'implantation d'un seul lave-auto dans cette zone;

**QUE** le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit l'article 2, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à ces modifications. L'article 2 s'applique à la zone concernée et aux zones contiguës identifiées sur la carte ci-dessous;

SECTEURS	ZONE CONCERNÉE	ZONES CONTIGUËS
En bordure ouest de la route de Fossambault face au garage municipal	81-C	36-I, 82-C, 83-I, 126-CN, 127-M, 163-M



**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#);

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 27 mai 2024 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 avril 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière